

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
du 6 mai 2010**

La réforme des collectivités territoriales aura pour principal effet une baisse importante des recettes.

Les Communes doivent d'ores et déjà s'y préparer et mettre en perspective une gestion rigoureuse.

A Cugnaux, le Maire refuse d'établir des priorités dans le choix des futurs investissements et continue d'engager à grands frais des études pour des projets qui, pour la plupart, ne verront pas le jour.

ADMINISTRATION GENERALE

Adoption du projet de création d'un centre multi accueil Petite Enfance

Ce projet d'un centre multi accueil est inscrit au budget primitif 2010 à hauteur de 1,8 million d'euros. Son implantation est prévue sur un terrain appartenant à la commune, à côté du centre de loisirs Rachety.

Pour Albert SANCHEZ, qui souligne que la somme inscrite au budget n'est pas de 1,8 million d'euros mais de 250.000 euros, le délai d'exécution de ce projet annoncé pour 2013 est beaucoup trop long pour un service présenté comme urgent et prioritaire.

« Comme par hasard la crèche sera livrée fin 2013 début 2014, juste avant les prochaines élections municipales ».

Michel AUJOLAT insiste auprès du Maire afin qu'il tienne compte des besoins prioritaires de la population dans le choix des investissements.

Vote POUR à l'unanimité

COOPERATION INTERCOMMUNALE

La Commune décide de ne pas confier la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage au SIEANAT (Syndicat Intercommunal d'Etudes pour l'Accueil des Nomades dans l'Agglomération Toulousaine) et de la conserver au niveau communal étant précisé que cette dernière est exercée par le SIVOM de la Saudrune.

Vote POUR à l'unanimité

FINANCES

Adoption des Comptes Administratifs 2009 - Budget principal et budgets annexes

Pierre GUERIN, rapporteur du budget, présente les comptes administratifs 2009 avec un optimisme relatif « *malgré une conjoncture défavorable, la Commune a maintenu la plupart de ses objectifs* ». Il termine en faisant appel à l'esprit d'égalité et de fraternité de l'ensemble des élus pour assurer l'amélioration des services et la progression des investissements.

A.SANCHEZ intervient sur cette présentation : « *Le compte administratif est la traduction financière de la gestion et des actes politiques de l'année 2009.*

Particularité, c'est le premier compte administratif après le passage en Communauté Urbaine, il est donc difficile de comparer les évolutions par rapport à 2008.

Sur la section de fonctionnement :

« La dépense des frais de personnel est de 63,60 %, très loin des ratios des budgets communaux. Et cela, malgré le basculement d'employés de mairie vers le personnel du CCAS et celui du Grand Toulouse, représentant un montant de 500.000 euros.

La masse salariale augmente de 6% , un record pour les villes de cette strate.

Vous ne prenez pas suffisamment en considération la diminution du montant des subventions.

Si vous ne baissez pas les dépenses de personnel, vous devrez augmenter les impôts.

L'excédent de fonctionnement a diminué de moitié.

Les dépenses progressent plus vite que les recettes.

Les recettes fiscales, du fait de la fiscalité partagée avec le Grand Toulouse se réduisent et donc les marges de manoeuvres qui y ont liées »

Sur la section d'investissement :

« Le niveau d'investissement est faible, moins de 50 % seulement de réalisation. C'était déjà le cas en 2008 et au rythme du travail que vous avez effectué sur ces dossiers ce sera aussi le cas en 2010. Nous sommes dans la limite de la sincérité du vote du budget.

Votre objectif se résume à de l'affichage...

Les recettes proviennent principalement de l'emprunt pour 3 millions d'euros qui, compte tenu du remboursement de 1,4 million d'euros de la dette, la commune voit son endettement augmenter de 1,5 million d'euros.

Les autres recettes TLE et FCTV vont s'éteindre prochainement.

Pour les investissements annoncés, il vous faudra recourir à l'emprunt, ce qui va engendrer des impôts supplémentaires pour nos enfants.

M. AUJOULAT ne constate aucun engagement de la Municipalité pour réaliser des économies, notamment pour les énergies renouvelables, domaine où Cugnaux est à la traîne.

Les indemnités des élus ont augmenté, les dépenses de fonctionnement également.

L'excédent budgétaire accuse une baisse inquiétante :

1,4 million d'euros en 2006

1,1 million d'euros en 2007

1 million d'euros en 2008

700.000 euros en 2009

« Vous devez réduire le train de vie de la Commune, notamment en frais de personnel et frais d'études. Qu'allez-vous réaliser en 2011 ? Des choix drastiques s'imposent pour les 3 prochaines années. Il y aura suppression des investissements ou augmentation des impôts. Et cette fois-ci ce ne sera pas la faute à ceux qui vous ont précédé ».

Dans sa réponse, Pierre GUERIN s'appuie sur une étude réalisée sur 50 Communes. Suit une série de chiffres dont on retiendra qu'effectivement Cugnaux a un taux de dépense de personnel supérieur à la moyenne mais que *« si tout n'est pas parfait, le tableau n'est pas aussi noir que les élus d'opposition le prétendent ».*

M. AUJOULAT semble apprécier cette partie du discours du rapporteur du budget :

« Vous parlez mieux sans texte, finalement nous sommes proches ».

S'agit-il d'une amorce du consensus souhaité par Pierre GUERIN quelques instants plus tôt ? Difficile de l'affirmer car M. AUJOULAT dénonce aussitôt le manque de clarté et l'impression de flou qui ressortent de cette présentation.

Vote CONTRE de l'opposition

Vote POUR de la majorité

Affectation des résultats 2009

Affectation du Budget communal

Vote CONTRE du groupe AUJOULAT

Vote POUR de la majorité et du groupe RIPOCHE

Budget de la Françoys

ABSTENTION du groupe AUJOULAT

Vote POUR de la majorité et du groupe RIPOCHE

Budget de l'Agora

ABSTENTION du groupe AUJOULAT

Vote POUR de la majorité et du groupe RIPOCHE

Adoption des comptes de gestion 2009

Vote POUR à l'unanimité

Vote POUR à l'unanimité des délibérations suivantes :

- Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour les années 2009/2010
- Instauration d'une tarification pour le service jeunesse
- Instauration d'une tarification pour la projection du film « nos enfants nous accuseront » dans le cadre des journées nature
- Attribution d'une subvention à l'Association URANIA 31
- Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'exposition « Cugnauxlithique » à l'espace Paul Eluard

- Demande d'une subvention auprès du Conseil Général pour la section Musique de l'EMEA (Ecole Municipale des Enseignements artistiques)
- Demande de subvention pour remise en état de l'orgue
- Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'achat d'une friteuse pour la cuisine satellite Jean Jaurès.

PERSONNEL

Recrutement d'un pédiatre pour les services de la Petite Enfance

A.SANCHEZ émet de sérieuses réserves sur les modalités de ce recrutement.

« Le recrutement sous contrat est incompatible avec un système de vacation et une recherche de remplaçant par le titulaire du contrat.

Le calcul de la rémunération semble également incompatible avec les règles statutaires des non titulaires ».

Le Directeur Général des Services en convient : *« il est possible que la Préfecture rejette ce contrat mais la municipalité n'avait pas d'autre choix que de recruter un pédiatre à la retraite, aucun praticien en exercice n'acceptant une rémunération aussi basse ».*

A. SANCHEZ : *« La vacation est de 3 demi-journées par mois, mais à 275 euros la demi-journée, cela correspond tout de même à un salaire mensuel brut de 11.000 euros*

ABSTENTION des deux groupes d'opposition

Vote POUR de la majorité

Création d'emplois saisonniers et occasionnels

Vote CONTRE du groupe AUJOULAT

Vote POUR de la majorité et du groupe RIPOCHE

Création d'emplois d'adjoints d'animation 2^{ème} classe non titulaires (renouvellement pour l'année scolaires 2010/2011)

Vote POUR à l'unanimité

Création d'emplois saisonniers pour la période des mois de juillet et août 2010

Vote POUR à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

Avenant N° 1 Lot 2 « climatisation et ventilation » du marché d'exploitation des chaufferies

Vote POUR à l'unanimité

TRAVAUX

Convention tripartite pour la réalisation d'urbanisation (giratoire) sur l'emprise de la RD 23

La convention est à passer avec le Conseil Général et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. Le montant TTC des travaux est de 275.062,31 euros

Pierre GIL, élu appartenant au groupe majoritaire, demande la parole. Il se dit outré du montant de l'opération « *On se moque des Cugnalais* »
Il vote CONTRE ce projet.

Vote POUR de 23 élus de la majorité (sur 24) et des deux groupes d'opposition.

URBANISME

Dénomination de l'emplacement destiné à recevoir la Stèle commémorative de la Base de Francazal

Ce monument sera édifié devant la salle Albert Camus, sur l'espace vert situé à la droite de l'entrée

Il est proposé que le parvis de la salle A. Camus, qui ne porte pas de nom, soit dénommé « Square Général Lionel de MARMIER ».

Vote POUR à l'unanimité

Dénomination de voie : Impasse Las Peyros

Il est proposé que la voie créée dans le cadre des lotissements de la Cassagnère sise 81 Chemin de la Cassagnère, soit dénommée Impasse Las Peyros.

Vote POUR à l'unanimité

Avis du Conseil Municipal au projet d'exploitation d'une centrale à béton par CEMEX bétons sud-ouest au lieu dit Goubard

La Société CEMEX Béton sud-ouest souhaite remplacer sa centrale à bétons par une nouvelle, plus moderne et d'une capacité plus importante.

Considérant que CEMEX a réalisé un travail de maîtrise des nuisances notamment en améliorant le bardage des installations, la sécurisation de l'accès des véhicules à la RD 24 et l'implantation des arbres pour mieux isoler le site des habitations les plus proches, le Conseil Municipal propose de donner un avis favorable au projet d'exploitation présenté par CEMEX.

A. SANCHEZ demande une fois de plus le positionnement du Grand Toulouse sur le site d'Ecopole. Il n'aura pas de réponse. « *Le groupe donnera un avis favorable à condition que l'ensemble des réserves indiquées sur la délibération soit pris en compte par l'entreprise* ».

M. AUJOULAT dénonce l'énorme augmentation de production qui passe de 20.000 à 90.000 T, ce qui correspond à 3,3 % de trafic supplémentaire sur une voie beaucoup trop étroite
« *Ecopole est devenu la poubelle du Grand Toulouse* »

ABSTENTION de 7 élus de la majorité et du groupe AUJOULAT
Vote POUR de la majorité (17 voix sur 24) et du groupe RIPOCHE

Déclaration préalable à la fermeture du jardin pédagogique

Vote POUR à l'unanimité

ZAC de l'AGORA

Annulation de la convention et de son avenant avec la société SCI JBR GRANJA Convention préalable valant réservation à passer avec le groupe PROMO MIDI/MIDI21

Monsieur GRANJA, élu de la majorité, ne participe pas au vote

La Société GRANJA a fait connaître son désistement sur l'opération de construction d'un hôtel, de salles de réception et de services projetée sur le Secteur ZE3.

Le groupe PROMO MIDI/MIDI 21 est une filiale de la Caisse d'Epargne.

A. SANCHEZ doute que le nouvel opérateur réussisse là où l'ancien a échoué depuis des années.

Serge VRECORD-MITEL indique que le délai de réservation est fixé à six mois.

« *La Municipalité souhaite que ce projet d'hôtel aboutisse, nous avons repoussé plusieurs propositions de groupes alimentaires* »

M. AUJOULAT reproche à la Municipalité de ne pas avoir appliqué de pénalités à la Société GRANJA. Il n'a pas confiance dans ce nouveau projet « *Pourquoi attendre 6 mois, ou l'opération est réalisable tout de suite ou pas du tout* »

ABSTENTION du groupe AUJOULAT
Vote POUR de la majorité et du groupe RIPOCHE

Le MAIRE donne lecture d'une question orale que lui a adressée le groupe RIPOCHE

L'avenir de Francazal s'est déterminé le 20 avril 2010 (et non le 21 comme vous l'avez écrit aux Cugnalais).

Votre courrier les informe sur le trafic aérien jusqu'en 2030 avec une précision scientifique sur les nuisances induites.

Votre choix l'a emporté.

L'avenir nous dira si ce choix est bon pour les Cugnais et plus globalement pour les habitants de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Nous ne reviendrons pas sur la méthode, très éloignée de la démocratie et de la transparence.

C'est aussi votre choix.

Nous voici maintenant face à une nouvelle information sur l'étude d'un projet d'une aire de grand passage, dévoilée par la presse ce mardi.

Que pouvez vous nous dire, ou plutôt que voulez vous nous dire sur cette nouvelle information ?

Tout en disant ne pas vouloir polémiquer, le MAIRE affirme que l'Etat est seul responsable de la décision prise pour l'arrivée de l'aviation civile sur Francazal.

A Albert SANCHEZ qui demande l'accès à la consultation des documents qui ont servi à l'étude du projet, il répond que ce n'est pas possible ; réponse mise en doute par l'opposition.

Le MAIRE annonce qu'une réunion publique se tiendra avant le 21 Juin avec les Maires des différentes communes concernées.

Pour ce qui est de l'information parue dans la presse concernant une aire de grand passage, le MAIRE rappelle qu'il est contre ce projet et qu'il l'a fait savoir dans un courrier au Préfet le 17 Septembre dernier. *« Cugnaux a depuis plusieurs années une aire d'accueil des gens du voyage, Villeneuve en possède une depuis peu. Toulouse et Tournefeuille doivent à leur tour prendre leurs responsabilités dans ce domaine ».*

Pour M. AUJOLAT, Cugnaux sera le grand perdant de l'affaire Francazal : *« Vous verrez, Toulouse et Portet sur Garonne sauront bien mieux que nous tirer profit de leurs hectares ».*
